République Française
Département du Loiret
Commune d'Echilleuses

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2024

L'an 2024 et le 10 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle annexe de la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur LEOTARD Alexandre, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 04 avril 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 avril 2024.

Présents : M. LEOTARD Alexandre, M. HASLOUIN Patrick, Mme PILLAVOINE Aude, M. HYAIS Bruno, Mme CLOUSEAU Linda, M. BREUILLARD Alain, M. RICHET Jacky, M. PIETZAK Patrice.

Absent excusé(e) : FERNANDES Stéphanie donne pouvoir à CLOUSEAU Linda, M. LEGROS Patrick donne pouvoir à PILLAVOINE Aude

Secrétaire de séance : Mme CLOUSEAU Linda

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques.

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2024, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter DEUX points non inscrit à l'ordre du jour : Etudes voutes Eglise et Sécurité/maintenance informatique. Accepté à l'unanimité

SOMMAIRE

- Taux imposition 2024
- Compte de gestion commune 2023
- Compte administratif commune 2023
- Affectation résultat commune 2023
- Budget primitif commune 2024
- Compte de gestion assainissement 2023
- Compte administratif assainissement 2023
- Affectation résultat assainissement 2023
- Budget primitif assainissement 2024
- Groupement de commandes vidéoprotection
- Approbation RPQS 2023 Assainissement
- Divers

I. TAUX IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.
En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir, pour 2024, les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 9.93 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.46 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.73 %

Accepté à l'unanimité.

II. COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable du Trésor de Pithiviers qui est identique au compte administratif 2023.
Adopté à l'unanimité.

III. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Mme PILLAVOINE Aude, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 55 960.96 € et un déficit d'investissement de 28 397.00 €.
Approuvé par 9 voix pour.

IV. AFFECTATION RESULTAT 2023 COMMUNE

Le Conseil Municipal affecte la somme de 426 520.92 € en section de fonctionnement et 13 754.95 au 001 de la section investissement.
Approuvé à l'unanimité.

V. BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE

Le Conseil Municipal examine et vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- **204 741.00 €** en section d'investissement avec un déficit reporté de 13 754.95 €.

- **679 896.39 €** en section de fonctionnement avec un excédent reporté de 426 520.92 €.

Adopté à l'unanimité.

VI. COMPTE DE GESTION 2023 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable du Trésor de Pithiviers qui est identique au compte administratif 2023.
Adopté à l'unanimité.

VII. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. HASLOUIN Patrick, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 2 586.71 € et un excédent d'investissement de 5 391.33 €.
Approuvé par 9 voix pour.

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal affecte la somme de 79 107.37 € en section de fonctionnement et 17 699.51 € au 001 de la section investissement.
Approuvé à l'unanimité.

IX. BUDGET PRIMITIF 2024 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal examine et vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- 44 085.28 € en section d'investissement avec un excédent reporté de 17 699.51 €.

- 120 218.66 € en section de fonctionnement avec un excédent reporté de 79 107.37 €.

Adopté à l'unanimité.

X. GROUPEMENT DE COMMANDES VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la convention de constitution d'un groupement de commande pour la vidéoprotection et indique qu'une réflexion sur la possibilité de la location. Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commande à condition qu'il soit possible de prendre le matériel en location et non en acquisition.
Approuvé à 7 voix pour, 1 abstention et 2 contre.

XI. APPROBATION RPQS 2023 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2023 du service Assainissement d'Echilleuses.

XII. ÉTUDES VOÛTES ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que lors du précédent conseil, il avait été reporté la décision concernant les devis pour l'instrumentalisation et le sondage du sol de l'Église par manque de plus d'information. Après échange avec le bureau d'étude, il indique que le sondage du sol est obligatoire afin d'être sûr que le problème de l'Eglise ne vient pas de là. Pour rappelle les devis s'élèvent à 4 940.00 € pour le sondage du sol et 9 550.00 € pour l'instrumentalisation. Monsieur le maire indique par ailleurs que ces travaux sont subventionnable par le département.
Le conseil accepte ce devis d'un montant de 4 940.00 € HT soit 5 928.00 € TTC pour le sondage du sol et 9 550.00 € HT soit 11 460.00 € TTC pour l'instrumentalisation. Il autorise le maire à signer ces devis et à déposer un dossier de demande de subvention.

XIII. SÉCURITÉ / MAINTENANCE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de l'entreprise XEFI PUISEAUX concernant la sécurité/maintenance des postes informatiques de la mairie, l'un d'un montant de 280.20 € HT mensuel pour le contrat de maintenance et l'autre d'un montant de 1 015.00 € HT pour la mise en service du Firewall.
Le conseil accepte ces devis d'un montant de 280.20 € HT soit 336.24 € TTC mensuel pour le contrat de maintenance et sécurité et d'un montant de 1 015.00 € HT soit 1 218.00 € TTC pour la mise en service du Firewall.

XIV. DIVERS

- Assainissement : Monsieur le Maire indique le remplacement du palan et du panier pour le dégrilleur de la station et des devis pour le curage de la mare vont être demandés. Le fossé de la station d'épuration va être rénové.
- Porte de l'Église : Monsieur le présente le devis de l'entreprise VICTORNI concernant la rénovation des portes de l'Église d'un montant de 6 445.00 € HT et indique que d'autre devis sont en attente. M. RICHET se propose de se renseigner sur les possibilités de subvention concernant ces travaux.
- Transfert de compétence : la commune est en attente du projet de convention tripartite pour l'entretien du puisard, de la mare et de la canalisation. La commune restera néanmoins vigilante concernant l'entretien de la station.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire
Linda CLOUSEAU

En Mairie, le 10/04/2024
Le Maire
Alexandre LEOTARD

MAIRIE D'ECHILLEUSES